PROCURATION

COMITÉ DRÔME ARDÈCHE
FFHANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Dimanche 25 mai 2025

Procuration

Je soussigné(e) M/Mme …….

Président(e) du Club ……..

donne procuration au délégué(e) du club de…….

pour prendre part, en mes lieux et place, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de l'Assemblée Générale du Comité DRÔME-ARDECHE de HANDBALL, réunie le 25 Mai 2025 à l'Espace sportif Jean-François Lamour, Quai du Rhône 07500 Guilherand-Granges.

Le : à :

Signature

8.4 Vote par procuration
Lors des réunions de l'assemblée générale du comité, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :
• une association affiliée peut donner procuration au délégué d'une autre association pour la représenter et prendre part aux votes. La procuration est sollicitée par le président de l'association demandeuse,
• un délégué d'une association affiliée ne peut représenter qu'une seule autre association.

La procuration doit être présentée dès votre arrivée.

Maison des Bénévoles du Sport
71 rue Latécoère 26000 Valence
04 75 75 47 75 5126000@ffhandball.net
Siret 32828736200037 Ape 9312Z
Activités de clubs de sports